#### **Institut Panafricain de Développement**

Table ronde du 24 février 2015

Commerce international des matières premières agricoles, sécurité et souveraineté alimentaires

Face aux immenses défis de l'Afrique Sub-Saharienne, la souveraineté alimentaire est incontournable pour son développement durable à long terme

Jacques Berthelot, économiste

**PLAN** 

Défi alimentaire

Défi démographique

Défi des emplois

Défi du changement climatique

Défis de compétitivité des EF

Défis de la volatilité des prix agricoles

Défi du dumping agricole des pays développés

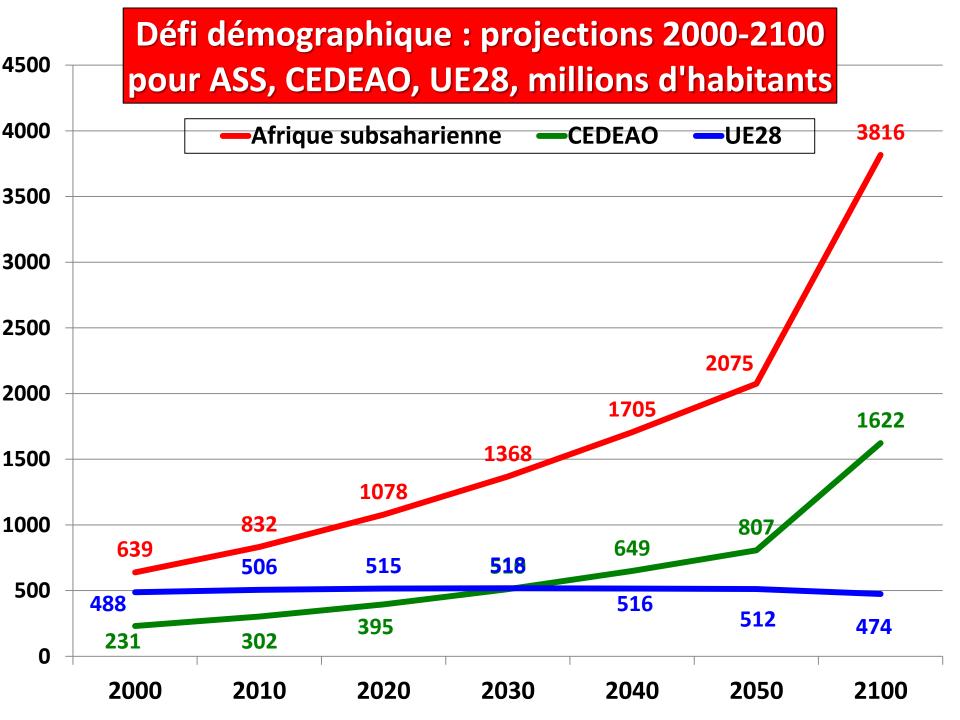
La nécessaire protection à l'importation

## Défi alimentaire : les déficits augmentent en Afrique subsaharienne (ASS) et Afrique de l'Ouest (AO)

214 millions et 23,8% de sous-nutris chroniques en ASS en 2012-14, seule région où leur nombre augmente et où leur taux est le plus élevé (Asie du Sud : 15,8%)

2001-2011 déficit alimentaire ASS: 375 M\$ à 8,8 Md\$, +33%/an Sans café+cacao+thé+épices(CCTE): 3,7 à 19,6 Md\$, +16%/an

Afrique de l'Ouest (AO): déficit de 732 M\$ à 3,2 Md\$, +14,4%/an Sans CCTE: déficit de 2,8 Md\$ à 10,6 Md\$, +12,9%/an



# Défi des emplois, notamment ruraux : leçons du programme RuralStruc de la BM pour l'Afrique

BM: "L'impact de la croissance agricole est de 2 à 4 fois + élevé que celui de la croissance non agricole sur les personnes les plus pauvres"

Compétitivité supérieure des exploitations familiales à celle des grandes exploitations "modernes" pour le coût de production. Et bien plus efficaces pour absorber les emplois en zones rurales face aux secondes bien plus intensives en capital.

Les EF sont plus adaptées pour augmenter la production à moindre coût par une intensification écologique des systèmes de production

RuralStruc recommande 3 actions aux Etats : 1) Sécuriser les droits fonciers des EF; 2) Leur apporter des "biens publics" : information, formation, infrastructures rurales; 3) Soutenir l'organisation des producteurs pour renforcer leur poids dans les chaînes de valeur.

### Défi du changement climatique réduisant les récoltes

GIEC 2014 : "Les systèmes de production alimentaire africains sont parmi les plus vulnérables à cause de la forte dépendance à la pluviométrie, la forte variabilité intra et inter-saisons, des sécheresses et inondations récurrentes, et la pauvreté persistente limitant la capacité d'adaptation"

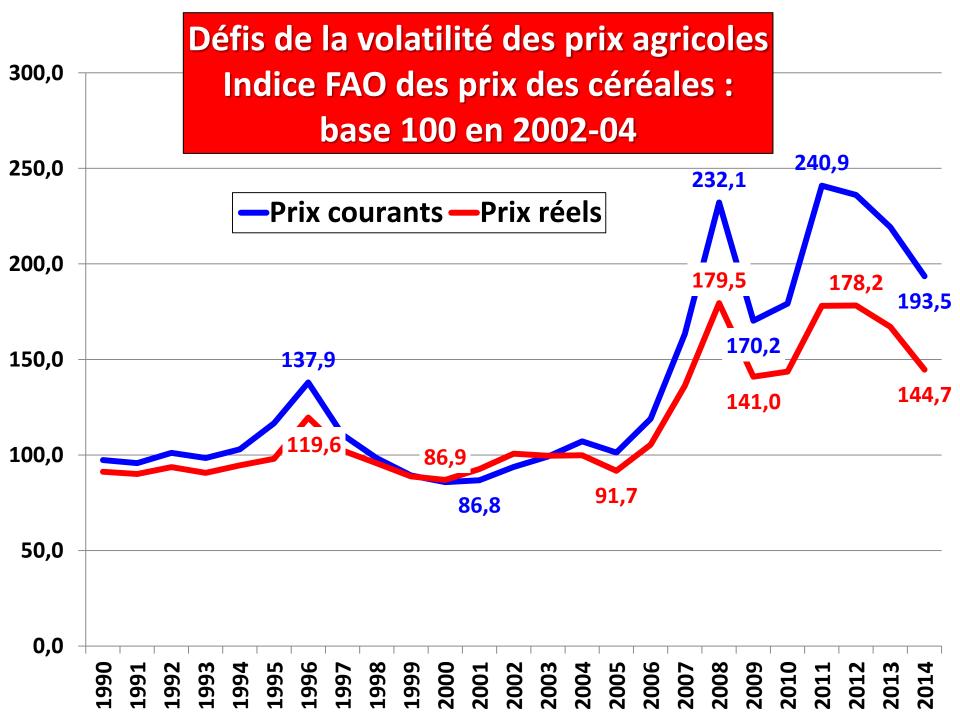
"Le changement climatique aura très probablement un impact négatif sur les rendements céréaliers en Afrique, avec une forte variabilité régionale"

### Défis de compétitivité des EF liés aux agressions extérieures

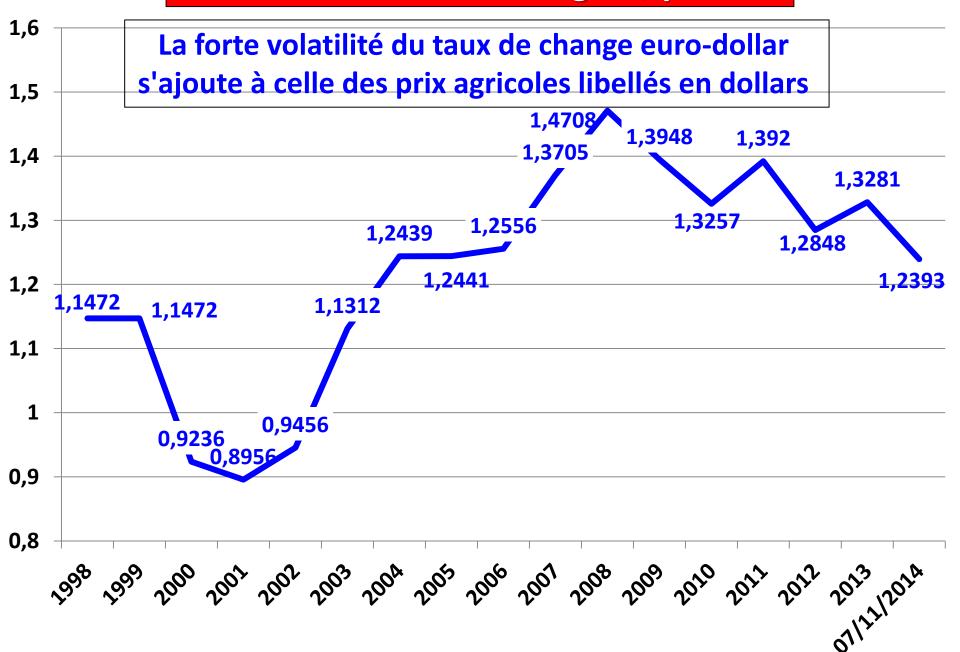
Liées au libre-échange promu par l'OMC, les APE et l'érosion des préférences des ACP liées au TAFTA et CETA

Liées aux appétits étrangers sur les terres agricoles d'ASS

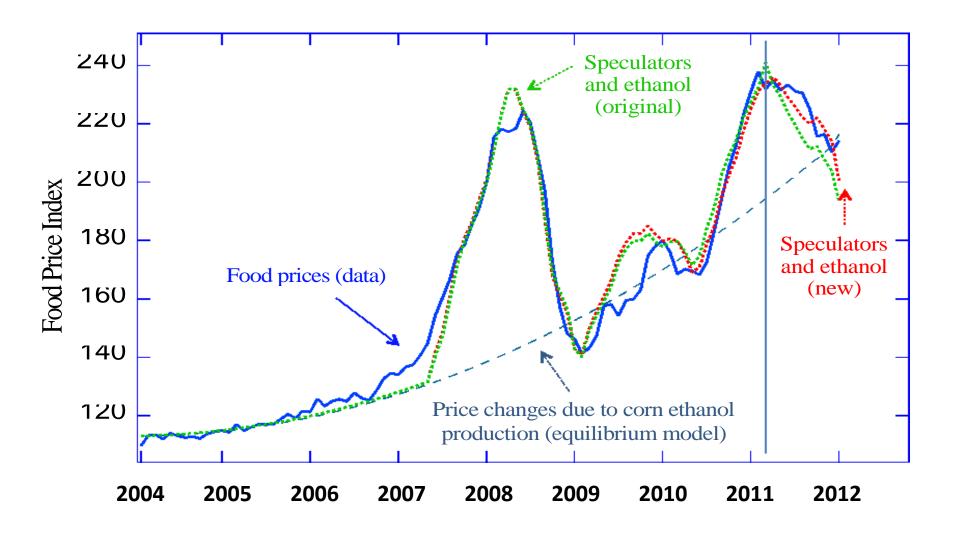
Liées à la croyance que les capitaux privés extérieurs sont indispensables pour moderniser l'agriculture africaine et prêts à s'investir sans les aides des Etats



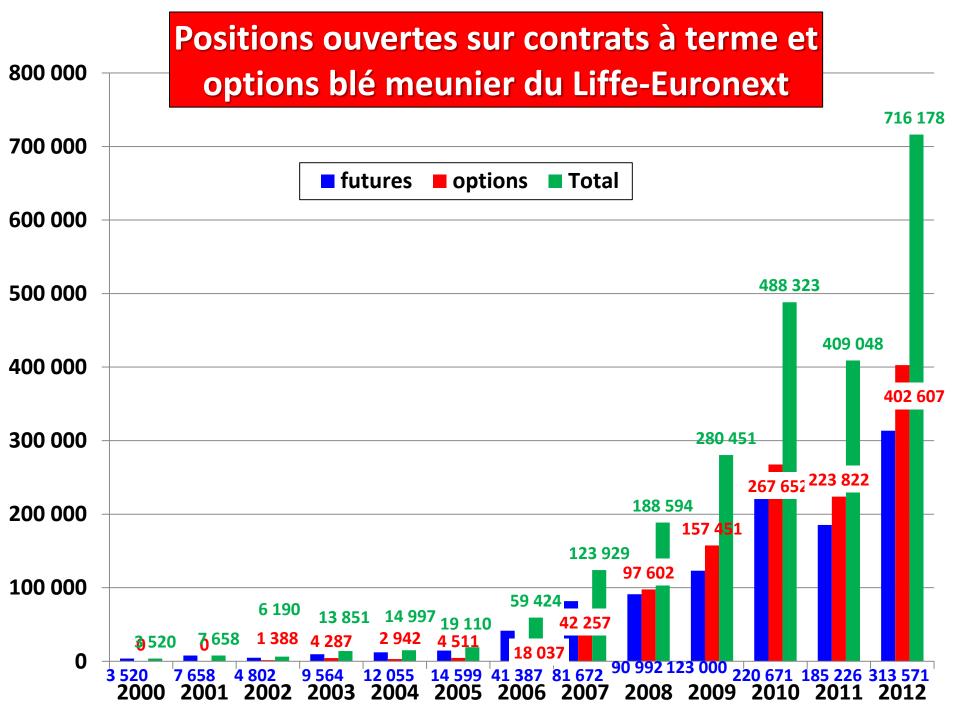
### **Evolution du taux de change : \$ pour 1 €**



#### Corrélation éthanol de maïs US & prix alimentaires, actualisé 2012



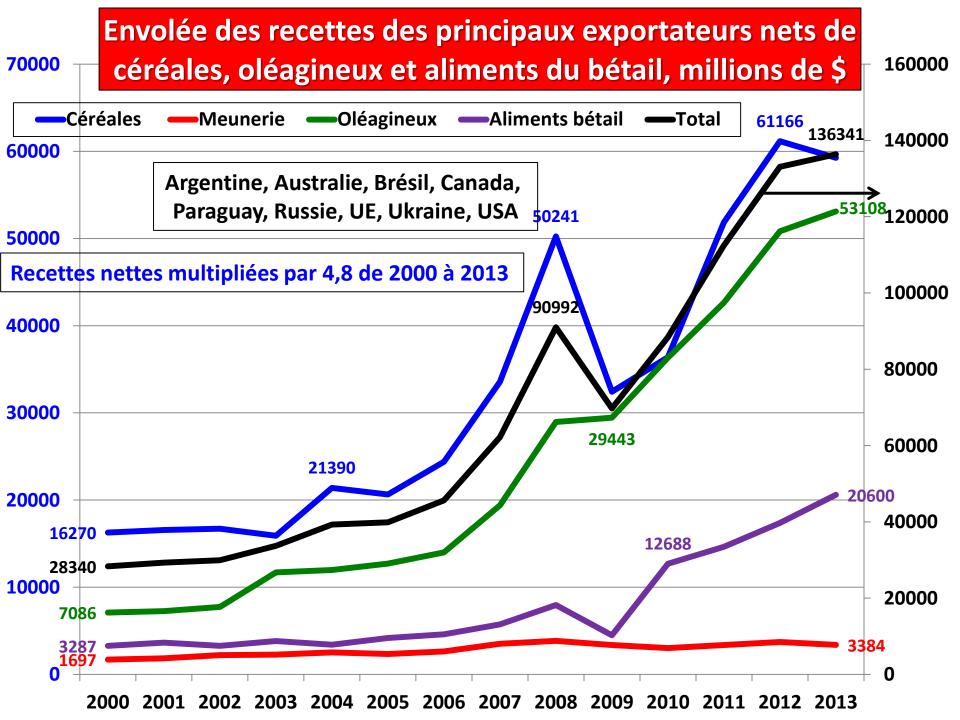
Source: New England Complex Systems Institute, Cambridge, Massachussets



# La faible crédibilité des recommendations du G20 pour lutter contre la volatilité des prix agricoles

Les prix élevés des céréales et oléagineux sont si profitables aux pays exportateurs qu'ils ne voudront pas les plafonner.

Et la forte chute des prix de 2014 qui devrait se poursuivre en 2015 ne durera pas car de nouvelles intempéries surviendront tôt ou tard et du fait du plafonnement des rendements et de la hausse de la population mondiale.



# Le faux débat de l'interdiction des restrictions à l'exportation

Pour l'OMC les *intérêts offensifs* des Membres – l'*accés au marché* des autres – sont plus légitimes que leurs *intérêts défensifs*. Elle autorise cependant les taxes à l'exportation et sans plafond.

Pourtant un pays pauvre doit prioriser la sécurité alimentaire de ses citoyens tant qu'un gouvernement mondial ne peut la garantir. Les PED utilisent aussi les taxes à l'exportation dans un but fiscal et de transformation locale des matières premières avant exportation.

Les pays développés en ont beaucoup utilisé dans leurs colonies pour se réserver l'importation des matières premières à bas prix et l'UE a taxé ses exportations de blé en 1996 et 1997.

Les céréales US et UE aux agrocarburants correspondent à de très fortes restrictions à leur exportation et sont la première cause de la flambée des prix des produits alimentaires depuis 2007.

### Forte disparité de dépendance alimentaire selon les pays

La part des importations dans la consommation de céréales, viandes et produits laitiers est fonction du niveau de développement, de la protection passée et présente à l'importation et des subventions qui la renforcent

#### Part des importations dans la consommation en 2011

En %	UE	USA	Inde	Chine	Brésil	PMA	ASS	AO	AE
Céréales	5,6	1,8	0,01	2,6	12,2	15,2	21,6	22,7	21,5
Lait équivalent	0,7	1,7	0,3	16,2	2,9	9,4	11,5	31,5	1,1
Viandes	3,6	3,9	0,03	4,5	0,2	8	12,8	11,5	0,3

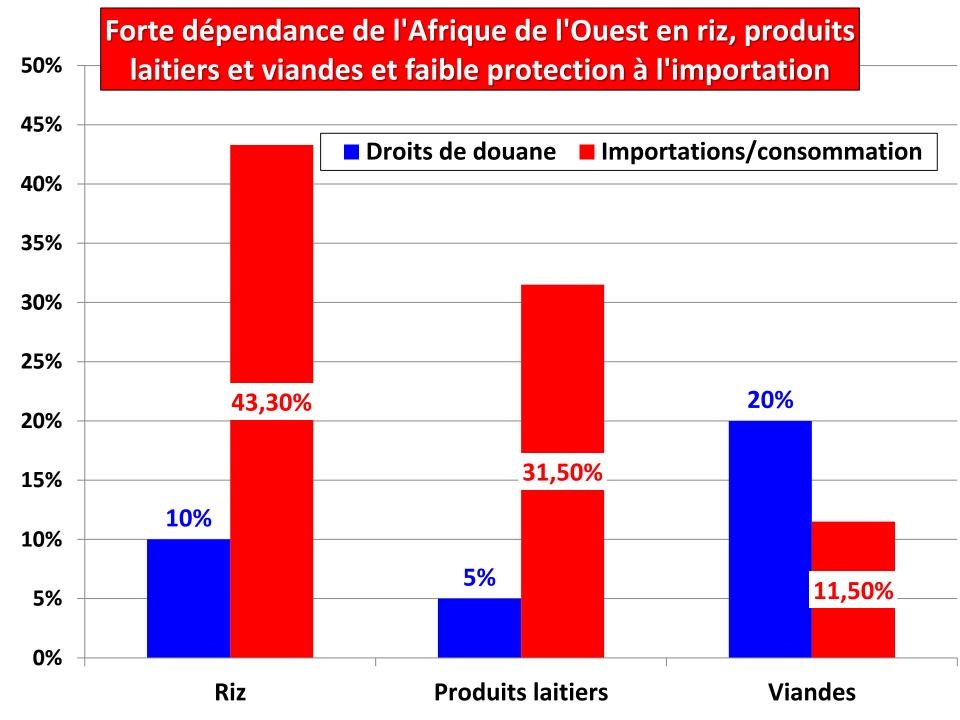
ASS: Afrique Sub-Saharienne; AO: Afrique de l'Ouest; AE: Afrique de l'Est

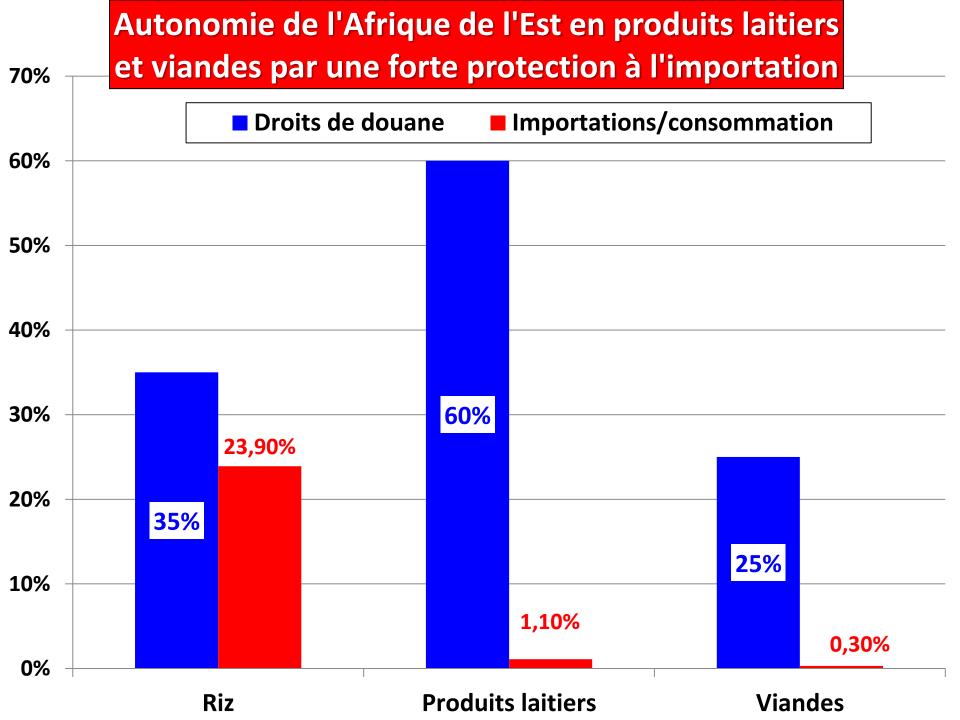
# Leçons de l'Afrique de l'Est (AE) à l'Afrique de l'Ouest (AO) : relevez vos droits de douane

Afriques Ouest et Est: droits douane et importations/consommation

En %	Riz		<b>Produits</b>	laitiers	Viandes		
	M/C	DD	M/C	DD	M/C	DD	
AO	43,3%	10%	31,5%	5%	11,5%	20%	
AE	23,9%	35%	1,1%	60%	0,3%	25%	

Depuis que le Kenya a relevé à 60% en 2004 son DD, étendu à l'EAC, celle-ci est devenue quasi-autosuffisante en produits laitiers en 2013





La nécessaire protection à l'importation pour garantir des prix stables et rémunérateurs aux agriculteurs

Tous les pays industrialisés, y compris émergents, le sont devenus par une forte protection agricole, qui persiste sur leurs produits alimentaires de base. Et les fortes subventions compensant la baisse des prix garantis ont un fort effet de substitution à l'importation.

Il est injuste que l'OMC et les accords bilatéraux, surtout les APE, dénient ce droit aux pays d'ASS qui ne peuvent subventionner leurs agriculteurs, 2/3 de la population.

### La Suisse 3è pays à la plus forte protection agricole

Exportations agricoles et poissons (chapitres 1 à 24 du SH) de 9,2 Md\$ en moyenne de 2012 à 2014, pour 12,8 Md\$ d'importations, soit solde déficitaire de 3,6 Md\$.

#### Comparaison des droits de douane appliqués en 2013, équivalents ad valorem

% ad valorem	Norvège	Corée Sud	Suisse	Japon	UE	USA	Kenya	Sénégal
Moyenne agricole	51,3	52,7	35,7	19	16,7	5,3	19,8	14,6
Produits animaux	153,5	21,7	116,7	11	20	2,3	23,1	19
<b>Produits laitiers</b>	75	66	116,9	135,3	52,8	20,5	43,3	16,3
Céréales et prépa	69,5	153,6	27,9	52	17,1	3,1	21,7	13,2
Sucre et prépa	20,7	15,7	13,7	25,2	29,7	11,7	33,7	11,3
Fruits et légumes	26	58,6	18,8	11,6	10,7	4,7	22,1	17,4

Attention : les DD moyens cachent les DD élevés sur les produits alimentaires de base

La nécessité d'utiliser des prélèvements variables, protection agricole de très loin la plus efficace.

Le prélèvement variable (PV) est la seule protection garantissant aux producteurs un prix rémunérateur et stable dans le temps en monnaies régionales (nairas, FCFA...).

Le PV a été l'outil essentiel du développement agricole fulgurant de l'UE depuis l'instauration de la PAC en 1962 et, bien qu'interdit par l'OMC elle en a encore, sous un autre nom, pour les céréales et les fruits et légumes frais.

Le PV est la différence entre le prix CAF et le prix d'entrée dans la CEDEAO défini pour chaque campagne de commercialisation de façon à assurer aux agriculteurs un prix rémunérateur.

Les prélèvements variables n'ont pas disparu mais portent plusieurs masques

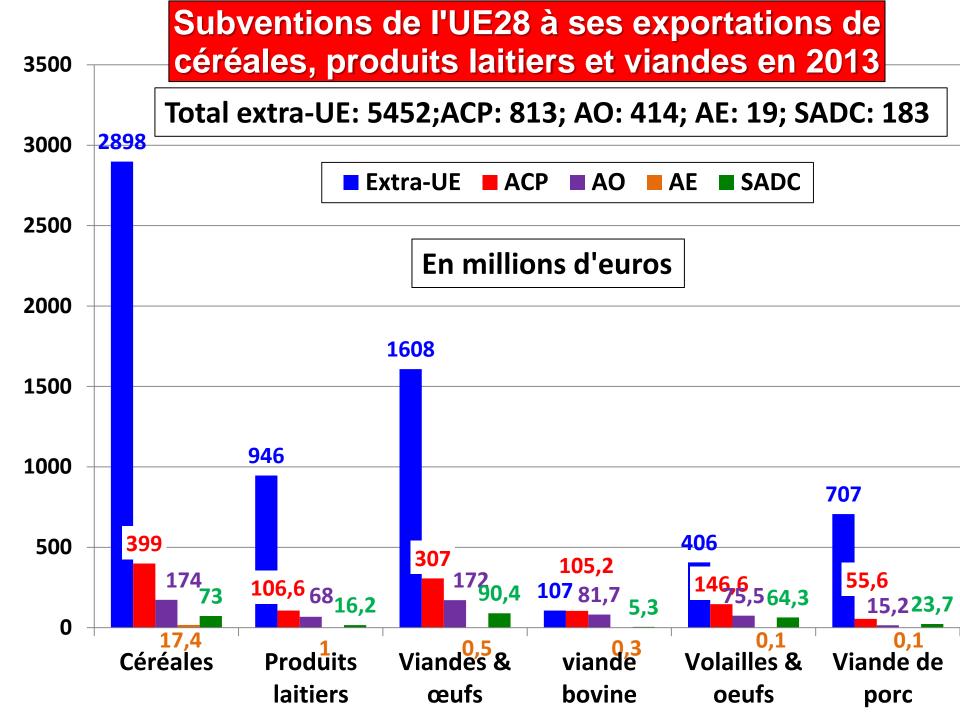
L'UE a gardé des PV pour certains fruits&légumes et céréales

Les subventions aux produits exportés sont des PV négatifs et celles internes sont des PV par substitution à l'importation

La taxe aux exportations est un PV négatif

Pour l'importateur si le DD ad valorem augmente avec le prix mondial, le PV baisse avec la hausse du prix mondial

Dans les PED les PV se prêtent moins à la corruption que les DD car, s'il est facile de sous-facturer l'importation pour réduire le DD, la sous-facturation accroît au contraire le PV



### Le dumping de l'UE sur le coton exporté vers les pays ACP

L'UE champion du monde du taux de dumping sur le coton : subvention/t double du prix FAB de 2006 à 2012 : 2 557 € contre 1 234 €, avec 342 800 t exportées en 2012 (exportations nettes de 210 500 t) avec 604 M€ de subventions.

L'UE a importé 30 156 t de coton ACP pour 52 M€ en 2012. Mais excédent net de 195 M€ grace aux échanges de filés, tissus, vêtements et linges de coton en équivalent coton. Pour les 17 141 t d'équivalent fibre exportées, subvention totale de 30 M€ = 53,6% des exportations des ACP vers l'UE

### Le dumping de l'UE sur le coton exporté vers l'AO en 2013

L'UE importatrice nette de 29 827 t de coton fibre d'AO pour 42,3 M€ en 2013 mais a exporté l'équivalent de 9 602 t dans filés, tissus, vêtements et linges, pour 254 M€. Avec une subvention/t de 2 172 €, les 2/3 en aides "découplées", subvention totale de 20,9 M€, 7,6 fois supérieure aux 2,75 M€ du "Programme d'appui à la consolidation du Cadre d'action du partenariat UE-Afrique sur le coton" destiné à l'ensemble des pays d'ASS.